

Comment choisir un service de garde de qualité

Choisir la meilleure option pour répondre aux besoins de votre famille est une des décisions les plus importantes auxquelles vous faites face en tant que parent. Les recherches montrent que des expériences de qualité dans la petite enfance ont des bienfaits à long terme chez les enfants. Vous voulez un cadre dans lequel votre enfant peut s'épanouir et apprendre, un cadre sécuritaire et heureux mais aussi pratique et abordable. Ce guide a été conçu pour vous aider à prendre cette décision en vous donnant des conseils pratiques et les renseignements dont vous avez besoin.

Servez-vous-en comme référence, alors que vous réfléchissez à vos choix de garderie. Une bonne adéquation entre vos besoins et le programme offert vous garantira une collaboration efficace entre le personnel de garde et vous afin d'offrir la stimulation et la sécurité dont votre enfant a besoin pour grandir et se développer. Faire le bon choix, cela signifiera pour votre enfant une expérience positive et pour vous la tranquillité d'esprit.

Ce document vous guidera à travers une série d'étapes pour vous aider à faire le meilleur choix pour vous et votre famille.

Table des matières

<u>Sujets</u>	<u>Page</u>
Comment choisir un service de garde de qualité	2
Étape 1 : Déterminez vos besoins.....	3
Paiement de la garderie :	4
Aides financières.....	4
Étape 2 : Considérez toutes vos options	5-10
Programmes/jardins d'enfants agréés :	5
Garderie à domicile.....	6
Philosophies/curriculums des programmes.....	10
Étape 3 : Raccourcissez votre liste	11
Étape 4 : Visitez la garderie pour en évaluer la qualité	12-15
Caractéristiques de la qualité	12
Questions importantes à poser	14
Étape 5 : Faites votre choix final.....	16
Étape 6 : Préparez votre enfant pour la garderie	17
Familiarisation avec la garderie.....	17
Étape 7 : Forgez des relations positives	18
Autres ressources	19-22
Centres de la petite enfance de l'Ontario	19
Habitudes générales d'hygiène.....	20
Child Care Special Needs Access Point Peel (SNAP – Peel)	20
Child Development Resource Connection Peel (CDRCP)	21

Étape 1 :

Déterminez vos besoins

Il existe une foule d'options d'apprentissage et, afin de choisir celle qui répond le mieux à vos intérêts et à ceux de votre enfant, la première étape cruciale est de déterminer les besoins particuliers de votre famille. En faisant correspondre les choix offerts à ces besoins, vous pourrez déterminer le type de garderie de qualité qui convient le mieux à votre situation. Réfléchissez aux questions suivantes pour évaluer vos besoins :

- Quel est l'âge de votre enfant et quel type d'attention et d'activités favorisera le mieux son développement?
- Avez-vous besoin d'un lieu qui est proche de chez vous, de votre travail ou de l'école de votre enfant? Doit-il être près d'une route d'autobus?
- Quelles sont les heures dont vous avez besoin? Quels jours? Vos horaires de travail sont-ils réguliers ou changeant avec des heures supplémentaires ou des quarts de travail? En avez-vous besoin avant ou après l'école? Pendant les vacances scolaires? À l'heure du dîner? Le soir?
- Si vous avez plus d'un enfant, les voulez-vous dans le même programme?
- Est-ce que votre enfant a des besoins spéciaux (par ex., des besoins alimentaires, des allergies, des troubles du développement, etc.)?
- Êtes-vous à la recherche d'une philosophie d'apprentissage/d'un curriculum particulier?
- Serez-vous en mesure de payer la totalité des frais ou aurez-vous besoin d'une aide financière?
- Avez-vous besoin de renseignements pour voir si vous avez droit à des aides financières?

Étape 1 :

Déterminez vos besoins (suite)

Paiement de la garderie :

Les frais des programmes de la petite enfance varient en fonction des cadres et dépendent de l'âge de l'enfant, des heures de garderie et du type de programme offert.

Vous pouvez déduire les frais de garderie dans votre déclaration de revenu. Conservez les reçus.

Vous pouvez avoir droit à des aides financières de garderie.

Quels sont les aides financières?

Child Care Subsidy est un programme offert par la région de Peel (municipalité) vous aidant à payer les frais de garderie agréée, si vous êtes le parent, le parent de la famille d'accueil ou le tuteur/la tutrice dûment nommé(e) d'un(e) enfant âgé(e) de 0 à 12 ans vivant avec vous.

L'admissibilité à ce programme d'aide financière est déterminée par un examen du revenu de la famille. Afin de vérifier leurs revenus, il est demandé aux candidats de fournir une copie de leurs avis d'imposition ou leurs avis de prestation fiscale pour enfants pour l'année fiscale la plus récente disponible. Des déclarations de revenu doivent donc être soumises chaque année afin d'être considéré pour l'admissibilité à l'aide financière. En plus de l'admissibilité financière, les familles doivent remplir les conditions de raison pour le service. Les parents doivent travailler, aller à l'école ou suivre des cours de formation ou avoir besoin d'une place pour un enfant aux besoins spéciaux.

Comment est-ce je fais une demande d'aide financière?

Pour obtenir un formulaire de demande ou pour plus de renseignements sur l'aide financière dans Peel, veuillez appeler le bureau administratif des services pour l'enfance de la région de Peel au 905-791-1585, gratuitement au 1-800-309-6604 ou visitez le site www.childcarepeel.ca.

Quand votre demande remplie en bonne et due forme pour l'aide financière est reçue, son admissibilité est évaluée et elle est traitée selon le principe du premier arrivé, premier servi, liste d'attente. Une lettre confirmant votre inclusion dans la liste d'attente ou contenant les raisons de votre inadmissibilité vous sera envoyée par la poste.

Certains programmes de garderie offrent aussi des aides financières. Communiquez directement avec eux pour plus de renseignements.

Étape 2 :

Considérez toutes vos options

Avec les besoins de votre enfant en tête, examinez les caractéristiques mentionnées ci-dessous pour les trois types de garderie : les programmes de garderie agréés et les jardins d'enfants, les agences agréées de garderie à domicile et les services de garderie indépendants. À l'intérieur de ces options, il y a une diversité de garderies, de programmes et de lieux qui peuvent accueillir différentes tranches d'âges : bébés (0 à 18 mois), tout-petits (18 mois à 2 ans et demi), enfants d'âge préscolaire (2 ans et demi à 4 ans), maternelle (4 ans à 6 ans) et enfant d'âge scolaire (6 ans à 12 ans).

Pour vous aider à réduire la liste de garderies possibles à contacter, choisissez le type qui convient le mieux à vos besoins et ceux de votre enfant.

Programmes/jardins d'enfants agréés :

- Ils peuvent se trouver dans un bâtiment indépendant ou dans une école, un centre communautaire, un édifice public ou un lieu de travail.
- Ils sont agréés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse et ils doivent remplir les conditions minimales des normes établies par la Loi sur les garderies. Elles comprennent, sans y être limitées, des exigences en matière de ratios personnel/enfants, de qualification professionnelle du personnel, de taille maximale du groupe, de sécurité, de gestion des comportements, d'alimentation, d'ameublement et d'équipement.
- Ils doivent se conformer aux ratios personnel/enfants imposés par la loi en fonction de l'âge des enfants :
Bébés : 1 employé(e) pour 3 enfants
Tout-petits : 1 employé(e) pour 5 enfants
Préscolaire : 1 employé(e) pour 8 enfants
Maternelle : 1 employé(e) pour 12 enfants
Âge scolaire : 1 employé(e) pour 15 enfants
- Ils offrent des services de garderie en groupe dans un cadre spécialement conçu pour les bébés et les enfants allant jusqu'à 12 ans avec un personnel qualifié/expérimenté.
- Ils peuvent offrir des options de garderie à temps complet ou partiel, y compris des programmes de jardin d'enfants et de garderie avant et après l'école et pendant les vacances scolaires.
- Ils sont généralement ouverts de 7 h 00 à 18 h 00, mais peuvent offrir des heures d'ouverture prolongées ou à temps partiel. Les jardins d'enfants sont ouverts pendant 2 heures et demie le matin et/ou l'après-midi. Certains ont des heures d'ouverture prolongées.

Étape 2 :

Considérez toutes vos options (suite)

Garderie à domicile

Les enfants sont gardés à la résidence privée d'une personne. La résidence peut être sous la tutelle d'une agence agréée par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ou elle peut être celle d'une personne indépendante non agréée. Dans les deux cas, les heures d'ouverture, les âges acceptés et la disponibilité de services spéciaux peuvent changer d'une résidence à une autre.

a) Agences agréées

- Les garderies sont inscrites auprès d'une agence agréée et en reçoivent le soutien, la formation et la tutelle.
- Les garderies doivent se conformer à la Loi sur les garderies.
- Les résidences sont inspectées au minimum une fois tous les trois mois par un représentant de l'agence pour en vérifier l'hygiène, la sécurité, l'alimentation, le caractère approprié à l'âge des programmes et le nombre et l'âge des enfants à un moment donné.
- Les garderies doivent respecter des critères médicaux actuels et les casiers judiciaires de tous les membres de la famille de plus de 18 ans sont vérifiés.

b) Garderies indépendantes/non agréées

- Les garderies sont censées se conformer à la Loi sur les garderies stipulant qu'il ne peut pas y avoir plus de 5 enfants de moins de 10 ans en garderie à tout moment, sans compter les enfants de la personne en charge.
- Le personnel de ces garderies n'est pas supervisé ou surveillé.
- Le personnel de ces garderies peut avoir ou non reçu une formation appropriée.

Permis

Les garderies agréées ou régies sont des services de garde ayant reçu l'approbation du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse dans le cadre de la Loi sur les garderies. La Loi établit des normes minimales (y compris l'espace physique, l'équipement et l'ameublement, l'aire de jeu, la qualification professionnelle du personnel, les ratios personnel/enfants, l'hygiène et la sécurité, l'alimentation et les programmes de base), que les exploitants de garderies (centres de la petite enfance, jardins d'enfants, programmes pour enfants d'âge scolaire, etc.) et les agences de garderie en résidence privée doivent respecter. Ces normes sont en place pour protéger la santé, la sécurité et le bien-être des enfants dans les garderies agréées.

Un permis d'exploitation de garderie est exigé quand la garderie en question s'occupe de plus de cinq enfants de moins de 10 ans dans un même lieu.

Les permis sont accordés dans le cadre de la Loi sur les garderies une fois qu'un conseiller de programme (ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse) confirme que les conditions minimales de la Loi sur les garderies ont été remplies.

Types de permis

Le permis d'exploitation de la garderie ou de l'agence de garderie en résidence privée doit être affiché de manière visible par tous dans le centre même ou dans les bureaux de l'agence de garderie en résidence privée.

1. **Un permis normal est émis sur papier blanc.**

Un permis accordé à un programme remplissant toutes les conditions minimales de la Loi sur les garderies peut être valide pendant une période allant jusqu'à un an.

2. **Un permis provisoire est émis sur papier jaune.**

Un permis provisoire est accordé à un programme qui ne remplit pas toutes les conditions minimales de la Loi sur les garderies mais il donne le temps à l'exploitant de s'y conformer.

3. **Une annexe A à un permis provisoire est également émise sur papier jaune et doit être affichée à côté du permis provisoire.**

L'annexe énumère les points de non-conformité soulignés pendant la procédure d'octroi du permis. Les parents sont invités à lire soigneusement cette annexe et à poser des questions à l'exploitant sur le statut de ces provisions.

L'administrateur, aux fins de la Loi sur les garderies, peut imposer des modalités et des conditions supplémentaires à un permis afin de protéger la sécurité et le bien-être des enfants inscrits. Voici quelques exemples de modalités et conditions qui peuvent apparaître sur un permis :

- a) L'exploitant doit garantir l'exécution complète des plans rédigés de réparation de l'aire de jeu pendant la durée de ce permis.
- b) Ce programme est autorisé à fonctionner de 9 h 00 à 11 h 30, de septembre à juin.

Étape 2 :

Considérez toutes vos options (suite)

Les conditions et modalités suivantes apparaissent sur tous les permis accordés dans le cadre de la Loi sur les garderies.

- L'exploitant doit veiller à ce que le permis de garderie soit affiché de manière visible par tous dans la garderie, à l'entrée ou près de l'entrée utilisée fréquemment par les parents.

Des dispenses sont accordées à la discrétion de l'administrateur et indiquent les exceptions à la Loi sur les garderies. Quand des dispenses ont été accordées, elles sont indiquées sur le permis sous les informations détaillant l'aptitude agréé du programme. Voici un exemple de dispense pouvant apparaître sur un permis :

- Une dispense est accordée pour le ratio personnel/enfants de 1:10 pour un groupe allant jusqu'à 20 enfants âgés de 3 ans et 8 mois à 5 ans qui sont des participants admissibles à des classes maternelles dans l'année actuelle.

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse peut retirer un permis, si un exploitant est régulièrement incapable de remplir les conditions minimales de la Loi sur les garderies ou si la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants sont compromis. Le ministère peut également refuser de renouveler un permis ou suspendre un permis.

Renseignements à chercher sur un permis :

- Type de permis (ordinaire ou provisoire)
- Modalités et conditions
- Signature de l'administrateur
- Dispenses de l'administrateur
- Groupes d'âges approuvés
- Nombre maximal d'enfants approuvé sur les lieux
- Numéro de permis
- Nom officiel et adresse de l'exploitant
- Nom du programme
- Adresse du programme
- Date d'émission et d'expiration

En plus d'effectuer des visites d'inspection, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse reçoit de la part de la Loi sur les garderies le mandat de suivre tous les cas de plaintes concernant la non-conformité aux conditions de la Loi sur les garderies.

Si vous avez des questions sur la Loi sur les garderies, vous pouvez appeler le bureau régional du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse au 905-567-7177.

Ce qui suit est une liste permettant de comparer les options de garderie.
 « Agréé » signifie que les normes minimales du gouvernement sont remplies
 tandis que « non agréé » signifie que c'est à vous qu'appartient la responsabilité
 de vérifier les niveaux des services offerts.

	Programmes/ jardins d'enfants agréés	Garderie à domicile sous la tutelle d'une agence agréée	Garderie à domicile non agréée
Agréé par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse	Oui	Oui, sous la tutelle de l'agence, mais pas individuellement	Non
Type de garderie	Par groupes d'âge	Petit groupe	Petit groupe
Cadre	Centre	Domicile	Domicile
Aide financière possible	Oui	Oui	Non
Nombre maximal d'enfants	Établi par le gouvernement en fonction de l'âge. Vérifier auprès du centre	Pas plus de 5 enfants de moins de 10 ans, avec les limites suivantes : 2 enfants de moins de 2 ans 3 enfants de moins de 3 ans 5 enfants de moins de 6 ans y compris les propres enfants du personnel de moins de 6 ans	Pas plus de 5 enfants de moins de 10 ans N'inclut pas les propres enfants de la personne en charge.
Programme pour besoins spéciaux	Peut être offert	Peut être offert	Peut être offert
Qualification professionnelle du personnel	Au minimum, 1 personne par groupe doit être qualifiée.	Formation fournie	Inconnue
Possibilité de participation des parents	Oui	Peut-être	Peut-être
Heures de garderie	Normalement de 7 h à 18 h Les jardins d'enfants sont ouverts pendant 2 heures et demie le matin et/ou l'après-midi	Cela dépend.	Cela dépend.

Étape 2 : Considérez toutes vos options (suite)

Philosophies/curriculums des programmes

Les philosophies sont les valeurs et les convictions utilisées dans un programme.
 La philosophie est le **pourquoi** d'un programme et le curriculum en est le **quoi** et
 le **comment**.

Le cadre de garderie devrait :

- Contribuer au développement de l'enfant tout entier,
- Être signifiant pour les enfants,
- S'appuyer sur les connaissances et les points d'intérêts d'un enfant,
- Reconnaître les parents comme partenaires,
- Faire preuve de sensibilité culturelle,
- Avoir des objectifs réalistes et appropriés au développement pour les
enfants,
- Encourager la curiosité, la compréhension et la résolution de problèmes,
- Promouvoir l'indépendance dans un cadre physique centré sur l'enfant,
- Offrir un cadre sécuritaire et sain pour les enfants.

Pour plus de renseignements, visitez notre site à www.cdrcp.com.

Étape 3 :

Raccourcissez votre liste

En fonction de vos préférences pour le lieu et le type de programme (centre, à domicile agréé ou non agréé), créez une courte liste de garderies à appeler au téléphone. En outre, vous pouvez avoir appris de vos amis, de votre famille, des journaux ou de publicités l'existence d'autres possibilités.

Un appel rapide pour poser quelques questions clés (telles que celles offertes ci-dessous) éliminera immédiatement tous les choix indésirables. Vous serez alors prêt à passer à l'étape suivante et à fixer des rendez-vous pour visiter et interroger cette liste raccourcie de garderies.

- Y a-t-il des places encore libres? Pour quels âges? Y a-t-il une liste d'attente? Quand y aura-t-il une place disponible?
- Le programme est-il agréé? Quel en est le prix? Y a-t-il des aides financières en cas de besoin? Est-ce que je recevrai un reçu?
- De combien d'enfants vous occupez-vous? Combien d'enfants sont à temps plein et combien à temps partiel? Combien d'enfants au maximum sont en garderie à tout moment? Quels sont leurs âges?
- Posez des questions sur les préoccupations importantes que vous pouvez avoir en fonction de vos besoins particuliers. Une alimentation spéciale? Heures de garderie offertes?

Si vous découvrez que d'autres lieux sont nécessaires, veuillez appeler Info Garderie de Peel au 905-890-9432 (à Caledon, composez le 1-888-836-5550).

Étape 4 :

Visitez la garderie pour en évaluer la qualité

Fixez un rendez-vous pour visiter et questionner votre liste finale de garderies possibles et choisissez une heure où les autres enfants seront présents. Cela vous donne la chance de vous faire une impression du programme et du personnel. Faites le tour de toutes les pièces auxquelles votre enfant aura accès afin de vous permettre d'observer non seulement le cadre mais aussi les interactions entre les enfants et les adultes. Prenez le temps d'observer les différentes activités.

Le programme général devrait appuyer le bien-être physique, émotionnel, social et intellectuel de votre enfant. Les cadres de qualité ont plusieurs caractéristiques en commun, qui sont résumées ci-dessous. Bien les comprendre vous aidera à évaluer la « qualité » du cadre que vous visitez. Pour vous aider encore, plusieurs questions sont énumérées aux pages suivantes.

Pour plus de renseignements sur les mesures de promotion de la qualité dans la région de Peel, veuillez visiter le site www.cdrcp.com.

Caractéristiques de la qualité

Le personnel

- Il est compétent, bien formé et expérimenté.
- Il est chaleureux, attentionné, sensible.
- Il est capable de répondre à un grand soutien avec les enfants, favorisant une estime de soi élevée.
- Les parents sont encouragés à passer pendant la journée, sans préavis.
- Les enfants semblent heureux.
- Il travaille conformément à la loi en ce qui concerne les ratios personnel/enfants et la taille des groupes.
- Il est en bonne santé et capable de porter des petits enfants toute la journée.
- Il parle beaucoup. Les jeunes enfants ont besoin d'entendre beaucoup de mots et de chansons.
- Il parle gentiment et doucement.
- Il respecte la diversité.
- Il a une bonne compréhension de l'éducation à l'enfance et du développement des enfants, particulièrement de l'importance de l'exploration sensorielle (par ex., il permet aux enfants de toucher, sentir, goûter).
- Il est capable de résoudre les conflits de manière douce et il comprend qu'il est normal pour son développement qu'un enfant tape, morde ou pleure.
- Il explique les règles aux enfants, il a un plan en place pour aider les enfants au comportement difficile, en traitant le conflit comme une expérience d'apprentissage.
- Il offre des expériences dans le langage, les maths, le mouvement, la musique, l'art et l'expression dramatique.
- Il traite chaque enfant comme un individu et évite de comparer un enfant à un autre.

- ❑ Chaque personne adulte présente dans la résidence s'est soumise à une vérification du casier judiciaire.

Le cadre

- ❑ Il est sécuritaire, il a l'air propre, il sent le propre, il est confortable et il est bien entretenu.
- ❑ Le permis est affiché, le cas échéant.
- ❑ Divers jouets et équipements de jeu en bon état pour l'intérieur et pour l'extérieur
- ❑ Un menu affiché avec des repas et des collations nutritifs
- ❑ D'autres choix de repas et de collations si l'enfant ne peut pas manger certains aliments
- ❑ Des pièces et des aires de jeu lumineuses et spacieuses, des toilettes accessibles et des aires de jeu à l'extérieur
- ❑ Un plan d'urgence, des extincteurs, des détecteurs de fumée et des détecteurs de monoxyde de carbone
- ❑ Des matières dangereuses rangées hors de portée des enfants derrière des portes fermées à clé
- ❑ L'aire de jeu et l'équipement de l'aire de jeu sont conformes aux normes CSA
- ❑ Les entrées sont sécuritaires.
- ❑ Un matériau absorbant les chocs autour des structures de jeu
- ❑ Un milieu sans fumée

Le programme/les activités

- ❑ Un plan de programme général présentant la gamme d'activités quotidiennes et compréhensible par les adultes et les enfants plus âgés
- ❑ Un programme quotidien affiché comprenant :
 - Des activités appropriées aux âges des enfants
 - Des temps de jeu à l'intérieur et à l'extérieur
 - Des temps d'activité et de repos, y compris une période de repos ne dépassant pas plus de 2 heures
 - Des jeux en groupe et individuels
 - Des routines personnelles et d'hygiène
 - Une série équilibrée d'activités planifiées par les adultes et d'autres proposées par les enfants
- ❑ Des activités qui encouragent le développement des aptitudes sociales, du langage et de l'autonomie
- ❑ Des activités qui font participer et qui soutiennent les enfants aux besoins spéciaux
- ❑ Les activités comprenant la télévision, les films et les jeux vidéo sont surveillées et limitées.
- ❑ Des techniques positives de gestion du comportement des enfants sont utilisées, permettant aux enfants plus âgés de participer à la résolution de problèmes.
- ❑ Les enfants sont surveillés en tout temps.
- ❑ Les enfants jouent tous les jours dehors, sauf par temps aux températures extrêmes ou de brouillard de pollution.

Questions importantes à poser

Questions générales à poser au personnel de la garderie :

Heures de garderie :

- Quelles sont les heures de garderie? Quelle est la règle pour récupérer les enfants plus tard? Y a-t-il des frais supplémentaires dans ce cas?
- Que se passe-t-il quand votre enfant est malade? Est-ce qu'il ou elle doit rester à la maison? Est-ce que vous êtes quand même obligé de payer?
- Que se passe-t-il si votre enfant devient malade à la garderie? Est-ce que quelqu'un dans la garderie a un certificat de premiers soins valide et/ou une formation médicale?
- Que se passe-t-il quand vous êtes en vacances? Est-ce que vous êtes quand même obligé de payer?
- Que se passe-t-il quand le personnel part en vacances? Y a-t-il une autre garderie offerte? Est-ce que vous êtes quand même obligé de payer?

Frais et aides financières :

- Quel est le prix? Y a-t-il des aides financières? Y a-t-il des frais d'inscription séparés?
- Y a-t-il des reçus officiels pour les déclarations de revenus?
- Qu'est-ce qui est inclus dans les frais de garderie (par ex., repas, couches, etc.)? Y a-t-il d'autres frais en dehors des frais de garderie (par ex., voyages spéciaux, sorties)?
- Quelles sont les modalités de paiement (chaque semaine/mois, en espèces/par chèque/par prélèvement préautorisé)?
- Y a-t-il une remise pour les enfants d'une même famille?

Philosophie et activités du programme :

- Les parents sont-ils invités à passer n'importe quand? Y a-t-il des périodes où les parents peuvent rencontrer le personnel (par ex., pour parler des progrès de leur enfant, de son comportement, de sa santé)? Y a-t-il d'autres parents que je peux appeler comme référence?
- Quels sont les types d'activités dans une journée ordinaire? Comment les parents peuvent-ils offrir leurs conseils pour les routines quotidiennes? Quels sont le nombre et les âges des autres enfants? Y a-t-il des activités séparées pour les différentes tranches d'âges?
- Combien de temps est consacré à la télévision, à des films, à des jeux vidéo?
- Y a-t-il des animaux de compagnie? Le cas échéant, ont-ils été vaccinés contre la rage?
- Les parents sont-ils encouragés à participer?
- Si un enfant se blesse à la garderie, quelle est la procédure?
- Un enfant recevra-t-il ses médicaments s'ils sont sous ordonnance du médecin? Et s'il n'y a pas d'ordonnance? Est-ce qu'il peut recevoir un médicament sans ordonnance? Comment est-ce que les médicaments sont rangés et administrés?

15

Qualification professionnelle et stabilité du personnel :

- Y a-t-il des règles et procédures écrites?
- Quelles sont l'expérience et la formation du personnel? Quel est le taux de renouvellement du personnel?
- Le personnel est-il prêt à travailler avec d'autres professionnels participant au développement de l'enfant (par ex., besoins spéciaux) ou à les rencontrer?
- Le personnel répond-il rapidement aux besoins des enfants?
- Le personnel ou une autre personne transportera-t-il les enfants (par ex., par voiture, par fourgonnette)? Est-ce qu'il a les permis de conduire et les assurances nécessaires pour le faire? Les sièges de voiture remplissent-ils toutes les normes de sécurité de Transport Canada? Sont-ils correctement installés?
- De qui d'autre mon enfant sera-t-il ou elle en présence?

Questions spécialement pour les centres agréés :

- Y a-t-il des étudiants ou d'autres adultes travaillant, comme bénévoles ou non, dans le programme? Si oui, qui sont-ils? Quelles sont leurs responsabilités? Quand et combien de fois sont-ils au centre? Est-ce que vous pouvez les rencontrer?
- Pendant combien de temps mon enfant devra-t-il dormir? Que se passe-t-il si mon enfant ne dort pas?
- Y a-t-il d'autres règles ou procédures que les parents doivent comprendre et observer et pour lesquelles je n'ai pas posé de questions (par ex., gestion du comportement)?

Questions spécialement pour les services de garde à domicile :

- Y a-t-il des fumeurs dans la résidence?
- Y a-t-il d'autres personnes dans la résidence (par ex., adolescents, adultes, locataires, membres de la famille)? Si oui, demandez à les rencontrer afin de savoir si votre enfant et vous êtes à l'aise avec elles.
- Que se passe-t-il si la gardienne est malade ou en vacances? Est-ce qu'une autre personne s'occupera des enfants de temps en temps? Pouvez-vous la rencontrer?
- Est-ce que le casier judiciaire de toutes les personnes régulièrement présentes dans la résidence a été vérifié? Pouvez-vous en voir les documents originaux?

Questions à vous poser après la visite :

- Vous sentiriez-vous à l'aise si vous y laissiez votre enfant en garderie? Vous sentiriez-vous à l'aise pour exprimer vos sentiments et vos préoccupations au service de garde?
- Pouvez-vous respecter toutes les règles et procédures? Vos propres valeurs seront-elles respectées?

16

- Est-ce que les autres enfants ont l'air heureux et intéressé? Les besoins de votre enfant seront-ils satisfaits?
- Avez-vous consulté d'autres familles qui se servent ou se sont servis de ce service de garde?
- Est-ce qu'il est bien situé?

Étape 5 :

Faites votre choix final

Faites votre choix final en passant en revue non seulement les informations que vous avez réunies mais aussi les réactions que votre enfant et vous avez eues aux différents services que vous avez visité. Lequel semble répondre aux besoins de votre enfant tout en étant abordable et bien situé? Une fois que vous avez pris votre décision, vous devrez suivre quelques dernières étapes.

- Certains services de garde ont un manuel du programme et/ou des ententes écrites concernant les frais, les modalités de paiement, les vacances, les règles en cas de maladie, etc. Demandez-en un exemplaire avant de signer l'entente.
- S'il n'y a aucune entente écrite, veillez à ce que toute entente verbale soit mise par écrit et signée par vous et le service de garde. C'est toujours plus facile à faire avant que le service commence à être rendu.
- Fixez une date de début et demandez au service de garde ses conseils pour aider au mieux votre enfant à s'ajuster à son programme.

Étape 6 :

Préparez votre enfant pour la garderie

Pour un enfant, aller dans un nouveau cadre est souvent une expérience excitante. Cela peut cependant faire aussi un peu peur car cela peut être sa première fois et il ne sait peut-être pas à quoi s'attendre. Voici plusieurs choses que vous pouvez faire pour rendre ce changement un petit peu plus facile pour vous et votre enfant.

Familiarisation avec la garderie

- Visitez le service ou le centre de garde plusieurs fois avant de commencer officiellement la garderie et augmenter progressivement le temps que votre enfant y passe sans vous.
- Faites des visites quand les autres enfants sont présents afin que votre enfant puisse les rencontrer et se familiariser avec le personnel enseignant ou de garde.
- Faites le tour de la résidence ou du centre avec votre enfant et montrez-lui où il ou elle mangera, jouera et où sont les toilettes.
- Le cas échéant, expliquez à votre enfant qui le transportera (en voiture, en autobus ou à pied) de la maison à l'école et vice-versa.
- Parlez à votre enfant de la personne qui s'occupera de le déposer au centre et de le récupérer et des heures où cela se produira sans doute. S'il y a des changements dans les horaires, faites-le-lui savoir.
- Parlez à votre enfant des différentes activités qui se produisent en garderie. N'oubliez pas de mentionner le nom de la personne qui le ou la gardera afin qu'il ou elle puisse se familiariser avec son nom avant de commencer la garderie.

Voici un exemple de procédure pour préparer votre enfant pour la garderie. N'oubliez pas de rencontrer la personne ou le centre de garde à l'avance afin de parler des dispositions à prendre et de faire les ajustements nécessaires.

- Visitez le centre et/ou la résidence tout seul : observez et posez des questions à la personne de garde.
- Visitez le centre et/ou la résidence ensemble. Cette visite devrait avoir lieu au moment d'une activité de jeu puisque'une partie plus structurée du programme pourrait être angoissante pour l'enfant. Cette visite devrait durer environ une heure.
- Restez avec l'enfant le premier jour de garderie. Venez ensemble pour participer à la partie principale du programme (de 2 heures à 2 heures et demie environ). Si l'enfant semble être à l'aise et s'adapter, vous pouvez quitter la salle pendant 10 à 15 minutes (en n'oubliant pas de lui dire que vous partez pendant quelques minutes et que vous reviendrez).
- Le deuxième jour de garderie, l'enfant reste seul pendant une demi-journée, y compris le repas de midi. Retrouvez l'enfant pour le repas de midi et observez la routine consistant à aller aux toilettes et à commencer la sieste.
- Les troisième et quatrième jours de garderie, l'enfant reste seul pendant la majorité de la journée et est récupéré après la sieste.

- Le cinquième jour de garderie, l'enfant passe la journée entière à la garderie et est récupéré à l'heure ordinaire.

Étape 7 :

Forgez des relations positives

La garde de votre enfant est une responsabilité partagée par vous et le service de garde que vous avez choisi. L'établissement de relations positives avec le personnel de ce service aidera votre enfant à se sentir à l'aise et heureux dans ce nouveau cadre.

Après une période d'ajustement, votre enfant devrait avoir hâte d'aller au centre ou à la résidence de garderie et être tout aussi impatient de vous raconter les événements de la journée.

Faites votre part pour créer un partenariat heureux. Une communication continue avec le service de garde est le lien crucial qui garantit qu'il puisse être aussi réceptif que possible aux besoins de votre enfant.

- ❑ Faites-le savoir au personnel si votre enfant a passé une « mauvaise nuit » et peut ne pas être très bien ce jour-là. Informez-le aussi si un événement spécial s'est produit afin qu'il puisse le célébrer avec votre enfant.
- ❑ Partagez en toute honnêteté des informations avec le personnel de garde.
- ❑ Soyez attentionné, reconnaissant et d'un grand soutien. Si vous avez des commentaires ou des préoccupations, fixez une heure de rendez-vous avec la gardienne de votre enfant afin de pouvoir en parler sans interruption.
- ❑ Informez immédiatement le service de garde de tout changement dans les coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence et tenez-le au courant de tout problème médical spécial.
- ❑ Payez toujours dans les délais et soyez à l'heure pour récupérer ou laisser votre enfant. Si vous allez être en retard et qu'il est impossible pour vous de faire récupérer votre enfant par une autre personne, appelez le service de garde à l'avance et soyez prêt à payer des frais supplémentaires.
- ❑ Passez de temps en temps pendant la journée pour voir comment se passent les choses et pour participer à des événements spéciaux qui pourraient être organisés pour les parents et les enfants.

Chacune de ces gestes montrera au personnel votre égard, votre respect et votre confiance, qui sont les fondations de toute relation positive. En tant que parent, ce sont les contributions clés que vous pouvez apporter pour maintenir un service de garde de qualité pour votre enfant.

Autres ressources

Un centre de la petite enfance est pour les enfants allant jusqu'à l'âge de 6 ans et leurs parents et gardiennes un lieu où ils peuvent participer ensemble à des programmes et des activités. Les programmes et les services sont gratuits. Chaque centre de la petite enfance de l'Ontario offre les services mentionnés ci-dessous :

- Des programmes d'apprentissage et d'alphabetisation dans la petite enfance pour les parents et les enfants,
- Des programmes pour aider les parents et les personnels de garde dans tous les aspects du développement dans la petite enfance,
- Des programmes sur la grossesse et le parentage,
- Des liens à d'autres programmes de la petite enfance dans la communauté.

Pour plus de renseignements sur les programmes dans la communauté de Peel, composez le **905-890-9432**. Le personnel vous mettra en contact avec un interprète qui pourra examiner vos options.

www.ontarioearlyyears.ca

www.peelearlyyears.com

Autres ressources (suite)

Habitudes générales d'hygiène

- ❑ Les parents devraient se laver les mains et celles de leur enfant à leur arrivée et à leur départ du programme.
- ❑ Pour les jeunes enfants, tous les nouveaux aliments devraient être essayés d'abord à la maison plutôt qu'au centre de garde – cela a pour but de réduire les risques d'une première réaction allergique en garderie.
- ❑ Les enfants joueront à l'extérieur pendant un minimum de deux heures par jour, sauf en cas de températures extrêmes ou de brouillard de pollution.
- ❑ Les immunisations doivent être à jour.
- ❑ L'enfant doit être habillé correctement en fonction des conditions météorologiques.

Health line Peel (Ligne de santé de Peel)

Composez le 905-799-7700 entre 8 h 00 et 17 h 00, du lundi au vendredi, pour tout renseignement sur des questions de santé. Les résidents de Caledon peuvent appeler gratuitement au 905-584-2216.

Child Care Special Needs Access Point Peel (SNAP – Peel)

Child Care Special Needs Access Point Peel (SNAP-Peel) est un réseau de six agences dans le domaine des besoins spéciaux travaillant ensemble pour offrir un seul point d'accès à des services coordonnés appuyant l'inclusion dans des services de garde agréés de qualité des enfants de 0 à 6 ans ayant des besoins spéciaux. Grâce à un numéro de téléphone centralisé, les parents et les professionnels des services de garde et d'autres services communautaires peuvent entrer en contact avec les ressources spécialisées nécessaires pour garantir une expérience de garderie inclusive et de qualité. Cet accès coordonné sera particulièrement destiné aux enfants déjà inscrits ou entrant dans un service de garde agréé.

Pour plus de renseignements, composez le 905-791-7800 SNAP (poste 7627).

Child Development Resource Connection Peel (CDRCP) offre une gamme de services.

Services téléphoniques de renseignement et de référence pour :

- Info Garderie de Peel – Service de garde, jardins d'enfants et garderies pour enfants d'âge scolaire
- Renseignements coordonnés de Peel – avec des services pour les enfants, les jeunes et les adultes. Des renseignements sur les services liés à l'autisme, au double diagnostic, à la santé mentale, à protection des enfants, à la gestion du comportement, au développement du nourrisson et aux besoins spéciaux.
- Liste des services communautaires (CSI – Community Services Inventory) – les services de Peel pour les familles d'enfants âgés de 0 à 6 ans.
- Services de la petite enfance de Peel – des renseignements sur les centres de la petite enfance de l'Ontario et sur les programmes communautaires qui encouragent l'alphabétisation et le bon développement des enfants grâce à des programmes pour les familles et les enfants de 0 à 6 ans.
- Cliniques PEP-Start – des cliniques communautaires gratuites pour le dépistage du développement pour les enfants allant jusqu'à l'âge de 5 ans.

Composez le 905-890-9432 pour les résidents de Mississauga et de Brampton et le 1-888-836-5550 pour les résidents de Caledon. TTY 905-89-8089 ou visitez notre site Web à www.cdrpc.com. Des services d'interprétation sont offerts.

Accès aux services de répit de Peel et www.respiteservices.com

- Ils aident les familles exigeant des services de répit pour des enfants et des adultes ayant des troubles du développement pour leur faciliter la procédure de recrutement et d'engagement de leur propre personnel de répit.
- Ils permettent à des familles de consulter un registre de professionnels des services de répit.
- Ils permettent aux professionnels des services de répit de trouver des offres d'emploi et des programmes de formation.
- www.respiteservices.com est une base de données sur le Web.
- Renseignements sur les services de répit de la communauté de Peel, les programmes de formation, les événements et d'autres ressources connexes, au 905-890-9432 ou www.cdrpc.com

Resource Connection Peel : Offre des possibilités de formation aux agences communautaires, aux familles et aux fournisseurs de services. Grande gamme de sujets, dont le développement de l'enfant, le langage et l'alphabétisation, la gestion du comportement, des activités de programmes, la formation du personnel et la supervision. Un calendrier mensuel des séances de formation est affiché à www.cdrcp.com. Le centre de ressources est une bibliothèque de ressources offrant des documents de référence et du matériel éducatif afin d'améliorer grâce à la recherche et à des pratiques efficaces la qualité des services de garde d'enfants pour les parents et le personnel de services de garde.

Formation et consultation hors site : Des séances de formation sur le parentage et la petite enfance sont offertes aux centres de garderie, dans des entreprises, dans des écoles, des centres de la petite enfance de l'Ontario ou d'autres lieux de votre choix. Consultation et formation sur les programmes pour améliorer la qualité des programmes.

Préparer la voie pour un comportement fructueux : Apprenez comment répondre aux comportements défiants. Modules pour les enfants d'âge préscolaire, d'âge scolaire et aux besoins spéciaux. Pour les parents et les personnes qui travaillent avec des enfants. Un manuel et des vidéos pour les parents sont offerts dans un grand nombre de langues.

Banque d'emplois : Une foule de possibilités d'emploi pour les chercheurs d'emploi. Une ressource formidable pour les programmes cherchant à recruter du personnel pour travailler avec des enfants.

Les services de CDRCP sont financés par un éventail de partenaires communautaires, dont le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère des Services sociaux et communautaires, des exploitants de services de garde, des entreprises, des fondations et des particuliers. Les bénévoles sont un élément important de la réussite de CDRCP.

www.cdrcp.com

Remarques

Child Development Resource Connection Peel

Child Development Resource Connection Peel collabore avec des partenaires communautaires pour promouvoir des services de garde de qualité pour les enfants allant jusqu'à l'âge de 12 ans et pour soutenir la qualité de la vie de famille. Reconnaisant l'importance cruciale d'offrir des services d'éducation à la petite enfance et des ressources aux enfants dans leurs années de formation, CDRCP soutient les familles, les personnels et la communauté en partageant des informations, en encourageant l'éducation et en offrant des possibilités de travailler ensemble.

Numéro d'œuvre de bienfaisance : 887783215RR0001

Pour plus de renseignements sur les services de CDRCP,
veuillez composer le 905-890-9432,
à Caledon, le 1-888-836-5550,
TTY 905-890-8089.

www.cdrcp.com

**À paraître sous peu ! L'annuaire des services de
langue française dans la région de Peel**